

**Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé**

Communiqué de presse

Olivier VERAN, salue l'adoption par l'assemblée nationale de la proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification qui concrétisera certains engagements du Ségur de la santé

Paris, le 15 avril 2021

Ce mercredi 14 avril, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification portée par la députée Stéphanie RIST, dont Olivier Véran tient à saluer le travail remarquable. Pour le ministre des solidarités et de la santé, cette proposition de loi vient concrétiser les engagements pris lors du Ségur de la santé : accorder aux établissements plus de souplesse dans leur organisation, remédicaliser la gouvernance des hôpitaux, redonner au service hospitalier une plus grande place dans la décision et mettre un terme au mercenariat de l'intérim médical. Alors que le Gouvernement a déjà mis en œuvre la revalorisation de près de 2 millions de professionnels du système de santé, et lancé le programme d'investissement du Ségur de 19 milliards d'euros, les mesures votées vont permettre d'améliorer durablement le quotidien des soignants et l'organisation de nos établissements de santé

Dans le contexte de la crise sanitaire, des engagements forts ont été pris lors du Ségur de la santé en juillet 2020 pour soutenir l'hôpital et les soignants qui le font vivre. Le service hospitalier est apparu comme l'échelon de proximité indispensable aux équipes soignantes, comme l'échelon qui fait sens pour tous les acteurs hospitaliers.

Cette proposition de loi permet de réinvestir la place et le rôle donnés aux services de soins. Elle introduit le projet de management et de gouvernance, permettant de mieux associer les soignants aux décisions et les co-désignations des responsables médicaux, par le directeur de l'établissement et par le président de la commission médicale d'établissement.

C'est également un texte important pour redonner des marges de manœuvre et de la souplesse à notre système de santé conformément aux engagements du Ségur de la santé. Le principe d'un droit d'option large et ambitieux, appelé aussi de ses vœux par le rapport du Professeur CLARIS, est désormais une réalité à la main des acteurs.

Cette proposition de loi fait vivre pleinement la démocratie hospitalière et reconnaît le rôle des soignants et leur place dans la gouvernance de l'hôpital en donnant la possibilité à un représentant des soignants, des étudiants et des usagers de siéger au directoire des établissements publics de santé.

Enfin elle permet, grâce à un travail appuyé des parlementaires lors de l'examen du texte, de nombreuses évolutions de compétences pour certains professionnels de santé tels les sages-femmes, les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes ou encore les ergothérapeutes.

Depuis 2017, le Gouvernement s'est engagé dans la lutte contre le mercenariat de l'intérim médical qui désorganise les équipes de soins et obère les finances de nos hôpitaux. Ce texte permet enfin de rendre effectif le plafond réglementaire de l'intérim médical en obligeant le comptable public à rejeter tout paiement de salaire au-delà de ce plafond.

Contacts presse :

Cabinet d'Olivier Véran :

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr